3, rue Gustave Alliaume
02200 SOISSONS
Tél. 03 64 18 80 00
Fax 03 64 18 80 03
dva@audimis.com

AUDIMIS

L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE

Association sans but lucratif loi 1901
Siège social : 53 Rue Paul DOUCET - 02400 CHATEAU-THIERRY
ASBL - 9002Z
SIRET : 40439224300022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2019

JRV/ALI/JL

L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE
Association sans but lucratif loi 1901
Siège social : 53 Rue Paul DOUCET - 02400 CHATEAU-THIERRY
ASBL - 9002Z
SIRET : 40439224300022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de votre association L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

DINICHERT-VIET & ASSOCIES

Société de commissariat aux comptes inscrite près la cour d'appel d'Amiens

3 Rue Gustave Alliaume
02200 Soissons

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

DINICHERT-VIET & ASSOCIES

Société de commissariat aux comptes inscrite près la cour d'appel d'Amiens

3 Rue Gustave Alliaume
02200 Soissons

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Soissons, le 25 février 2020

Pour la S.A.S. DINICHERT-VIET & ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes



Jean-Renaud VIET
Associé signataire

DINICHERT-VIET & ASSOCIES

Société de commissariat aux comptes inscrite près la cour d'appel d'Amiens

3 Rue Gustave Alliaume
02200 Soissons

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DINICHERT-VIET & ASSOCIES

Société de commissariat aux comptes inscrite près la cour d'appel d'Amiens

3 Rue Gustave Alliaume
02200 Soissons

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2019 EN EUROS

	n° page
- Sommaire	1
- Bilan	2
- Compte de résultat	3 à 4
- Annexe	5 à 13

L'échangeur - CDCN
Hauts-de-France

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

ACTIF	Valeurs brutes 31/12/2019	Amortissements & provisions	Valeurs nettes 31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2018
I -ACTIF IMMOBILISÉ	**880 878 €**	**725 742 €**	**155 136 €**	**241 625 €**
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3 526 €	3 526 €	- €	- €
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 835 €	- €	5 835 €	5 835 €
Constructions	55 513 €	50 348 €	5 165 €	28 819 €
Œuvres	2 961 €	- €	2 961 €	2 961 €
Installations techniques, matériels et outillages	617 940 €	505 608 €	112 332 €	157 919 €
Autres agencements et installations	118 239 €	100 585 €	17 655 €	30 289 €
Autres immobilisations corporelles	76 184 €	65 676 €	10 508 €	15 122 €
Immobilisations financières	680 €	- €	680 €	680 €
II -ACTIF CIRCULANT	**400 977 €**	**- €**	**400 977 €**	**468 659 €**
Stocks matières consommables	1 606 €	- €	1 606 €	2 095 €
Clients	3 123 €	- €	3 123 €	20 079 €
Autres créances	152 721 €	- €	152 721 €	326 881 €
Disponibilités	240 296 €	- €	240 296 €	114 557 €
Charges constatées d'avance	3 231 €	- €	3 231 €	5 047 €
TOTAL	**1 281 856 €**	**725 742 €**	**556 114 €**	**710 284 €**

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
I - FONDS ASSOCIATIFS	**62 406 €**	**60 742 €**
Patrimoine intégré	16 515 €	16 515 €
Réserves	44 227 €	40 310 €
Report à nouveau	- €	- €
Résultat de l'exercice	1 664 €	3 918 €
II - Subventions d'investissements	**93 863 €**	**151 994 €**
Subventions d'équipements	572 473 €	572 473 €
Reprise sur subventions investis.	- 478 610 €	- 420 479 €
III - PROVISIONS POUR RISQUES		
Provisions pour risques	- €	- €
IV - FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	**43 800 €**	**64 342 €**
V - DETTES	**334 611 €**	**429 024 €**
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédits	176 830 €	164 330 €
Dettes fournisseurs & comptes rattac	85 703 €	194 923 €
Dettes fiscales et sociales	62 389 €	53 863 €
Autres dettes	9 689 €	15 908 €
VI - Produits constatés d'avance	**21 433 €**	**4 182 €**
TOTAL	**556 114 €**	**710 284 €**

Alain Surrans, Président

Yves Defontaine, Trésorier

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

L'échangeur – CDCN
Hauts-de-France

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	01/01/19 au 31/12/19	01/01/18 au 31/12/18
70 - Chiffres d'affaires		
Recettes de spectacles	13 994 €	11 152 €
Ateliers de Pratiques artistiques	26 667 €	37 046 €
Stages et cours de danse	1 426 €	972 €
Ventes de spectacles	- €	4 339 €
Coréalisations	65 375 €	55 523 €
Autres produits	10 966 €	6 275 €
dont Ville de Fère en Tardenois	2 844 €	2 844 €
Total 70	**121 271 €**	**118 151 €**
74 - Subventions		
Subventions de fonctionnement		
DRAC Fonctionnement/Activité	277 260 €	277 260 €
Conseil Régional Hauts-de-France	353 660 €	353 660 €
Conseil Départemental de l'Aisne	55 000 €	80 000 €
Ville de Château-Thierry	29 000 €	29 000 €
Sous-total	714 920 €	739 920 €
Aides aux projets		
DRAC Éducation artistique et autres projets	170 510 €	174 530 €
DGCA - Kidanse 2020	20 000 €	- €
Conseil Régional - Actions pédagogiques	4 810 €	11 100 €
Conseil Régional - Autres projets	97 400 €	50 000 €
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	22 500 €	17 800 €
Ville de Château-Thierry	500 €	- €
Sous-total	315 720 €	253 430 €
Autres subventions		
Conseil Régional - Aide à l'emploi	6 667 €	- €
Conseil Régional - Aide au recrutement d'un apprenti	1 000 €	4 000 €
Conseil Régional / Institut Français	- €	4 000 €
Commissariat général à l'égalité des territoires - CGET	6 450 €	15 500 €
Syndicat scolaire du Tardenois	500 €	- €
Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)	500 €	500 €
Sous-total	15 117 €	24 000 €
Total 74	**1 045 757 €**	**1 017 350 €**
75 - Autres produits de gestion courante		
ONDA	15 945 €	13 100 €
SACD	- €	4 000 €
Mécénat - Dalkia	3 000 €	3 000 €
Sncf mobilités	- €	2 205 €
Produits de gestion courante	37 €	3 €
Total 75	**18 982 €**	**22 308 €**
77 - Quote-part des subventions investis	**58 131 €**	**72 397 €**
79 - Transfert de charges	**16 914 €**	**38 547 €**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 261 055 €**	**1 268 753 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

CHARGES D'EXPLOITATION	01/01/19 au 31/12/19	01/01/18 au 31/12/18
60 - Achats		
Achats	40 852 €	69 121 €
Achats de spectacles	90 776 €	132 690 €
Coréalisations	96 930 €	73 299 €
Coproductions	51 600 €	113 965 €
Ateliers de Pratiques Artistiques, sensibilisation et formation	28 024 €	39 785 €
Total 60	**308 182 €**	**428 860 €**
61 - Services extérieurs	**112 366 €**	**106 258 €**
62 - Autres services extérieurs	**170 894 €**	**169 725 €**
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	**9 780 €**	**7 642 €**
64 - Charges de personnel		
Salaires	397 983 €	336 580 €
Charges sociales	158 394 €	156 296 €
Total 64	**556 377 €**	**492 876 €**
65 -Autres charges de gestion courantes	**20 679 €**	**12 480 €**
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotation aux amortissements	79 959 €	95 771 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**1 258 237 €**	**1 313 613 €**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**2 818 €**	**- 44 859 €**
76 - Produits financiers (Intérêts sur livret)	393 €	553 €
66 - Intérêts et charges assimilées	2 772 €	3 904 €
RÉSULTAT FINANCIER	**- 2 378 €**	**- 3 351 €**
77 - Produits exceptionnels	4 354 €	10 €
67 - Charges exceptionnelles	23 671 €	- €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 19 317 €**	**10 €**
78 - Report des ressources antérieures non utilisées	48 313 €	76 730 €
68 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées	27 771 €	24 613 €
ENGAGEMENTS A RÉALISER S/ RESSOURCES AFFECTÉES	**20 542 €**	**52 118 €**
TOTAL DES PRODUITS	**1 314 116 €**	**1 346 046 €**
TOTAL DES CHARGES	**1 312 452 €**	**1 342 129 €**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**1 664 €**	**3 917 €**

Alain Surrans, Président

Yves Defontaine, Trésorier

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

L'échangeur - CDCN
Hauts-de-France

Annexe des comptes annuels de

l'exercice clos au 31 décembre 2019

Table des matières

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice
1.2 Principes, régles et méthodes comptables
1.2.1 Méthode générale
1.2.2 Changement de méthode

2 informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations
2.1.2 Tableau des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation
2.1.3 Méthode d' amortissement
2.1.4 Immobilisations financières
2.1.5 Evaluation des stocks - variation des stocks
2.1.6 Créances

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs
2.2.2 Fonds dédiés
2.2.3 Etat des dettes
2.2.4 Fournisseurs et comptes rattachés
2.2.5 Informations à caractère fiscal
2.2.6 Produits constatés d'avance

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation
3.2 Ventilation de l'effectif moyen

4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants
4.2 Informations concernant les contributions volontaires
4.3 Engagements hors bilan
4.3.1 Contrat de location
4.4 Honoraires du Commissaire aux comptes
4.5 Engagement donné

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

1 - Faits majeurs de l'exercice

1.1 - Evénements principaux de l'exercice

Une promesse de vente a été signée concernant le terrain et la construction du "Moulin Canard" à Fère en Tardenois pour un montant de 11.000 €. Une provision a été constitué au 31 décembre 2019 pour anticiper la moins-value qui sera constatée au moment de la signature définitive prévue en début 2020. Cette provision de 21.803 € a été affectée en charges exceptionnelles.

Création du poste de Responsable de l'administration en CDI

1.2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultants des réglements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° ANC 2014-03 et ses réglements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° CRC 99.01.

1.2.2 - Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

2 - Informations relatives au bilan

2.1 - Actif

2.1.1 - Tableau des immobilisations

Valeurs brutes	au 31/12/2018	Acquisitions	Cessions ou mis au rebut	au 31/12/19
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3 526 €	- €	- €	3 526 €
Immobilisations corporelles				
Terrain	5 835 €	- €	- €	5 835 €
Batiment	55 513 €	- €	- €	55 513 €
Matériel et outillages	609 068 €	8 872 €	- €	617 940 €
Acquisitions d'œuvres	2 961 €	- €	- €	2 961 €
Autres agencements et installations	116 773 €	2 401 €	935 €	118 239 €
Matériel de bureau et informatique	71 794 €	4 390 €	- €	76 184 €
TOTAL	**865 471 €**	**15 663 €**	**935 €**	**880 198 €**

2.1.2 - Tableau des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation

Amortissements	au 31/12/18	Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation	Reprises	au 31/12/19
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3 526 €	- €	- €	3 526 €
Immobilisations corporelles				
Terrain	- €	- €	- €	- €
Batiment	26 694 €	23 654 € *	- €	50 348 €
Matériel et outillages	451 149 €	54 458 €	- €	505 608 €
Autres agencements et installations	86 484 €	14 647 €	546 €	100 585 €
Matériel de bureau et informatique	56 672 €	9 004 €	- €	65 676 €
TOTAL	**624 525 €**	**101 763 €**	**546 €**	**725 742 €**

* Comprenant la provision sur la vente : voir Faits majeurs (page 7 - paragraphe 1.1)

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.1.3 - Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel	linéaire	1 an
Batiment	linéaire	30 ans
Matériel et Outillages	linéaire	3 à 10 ans
Agencements et installations	linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 ans

2.1.4 - Immobilisations financières

Type d'immobilisations	Valeur
Cautions	**680 €**

2.1.5 - Evaluation des stocks

Variation du stock au 31/12/19 Plaques Akilux

Stock au 31/12/18	Sorties	Stock au 31/12/19	Valeur unitaire	Variation du stock
207	55	152	3,69 €	561 €
344	74	270	3,87 €	1 045 €
				1 606 €

2.1.6 Créances

Créances	montant brut	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	3 123 €	3 123 €	- €	- €
Autres créances	152 721 €	152 721 €	- €	- €
TOTAL	**155 844 €**	**155 844 €**	**- €**	**- €**

2.2 - Passif

2.2.1 - Fonds associatifs

	au 31/12/18	Augmentation	Diminution	au 31/12/19
Fonds associatif				
Patrimoine intégré	16 515 €	- €	- €	16 515 €
Réserve	40 310 €	3 918 €	- €	44 227 €
Report à nouveau	- €		- €	- €
Subventions d'investissements	151 994 €	- €	58 134 €	93 860 €
Situation nette	**208 819 €**	**- €**	**58 134 €**	**154 602 €**

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

2.2.2 - Fonds dédiés

Fonds dédiés sur subventions

	au 31/12/18	Report des ressources affectées 2019	Engagements à réaliser 2019	au 31/12/19
DRAC				
Education artistique 2018	9 671 €	9 671 €		
DRAC option danse	3 200 €	3 200 €		
Conseil Régional "Du bassin minier au sud de l'Aisne"	1 145 €	1 145 €		
Education artistique 2019			2 645 €	2 645 €
DRAC - Option facultative			2 618 €	2 618 €
DGCA - Kidanse			20 000 €	20 000 €
Total	**14 017 €**	**14 017 €**	**25 263 €**	**25 263 €**
Conseil Régional Hauts-de-France				
PEPS 2018/2019	10 096 €	10 096 €	- €	- €
PEPS 2019/2020	- €	- €	2 008 €	2 008 €
Total	**10 096 €**	**10 096 €**	**2 008 €**	**2 008 €**
Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)				
Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) - 2018	500 €	500 €		
Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) - 2019			500 €	500 €
Total	**500 €**	**500 €**	**500 €**	**500 €**
otal des fonds dédiés sur subvention	**24 613 €**	**24 613 €**	**27 771 €**	**27 771 €**

Fonds dédiés sur dons

Fondation de France				
Les rencontres - 2017/2018/2019/2020	39 730 €	23 701 €	- €	16 029 €
Total des fonds dédiés sur dons	**39 730 €**	**23 701 €**	**- €**	**16 029 €**
TOTAL GENERAL DES FONDS DEDIES	**64 342 €**	**48 313 €**	**27 771 €**	**43 800 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.2.3 - Etat des dettes

Créances	montant brut	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Comptes courants bancaires	- €	- €	- €	- €
Emprunts	176 830 €	176 830 €	- €	- €
Avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs	85 703 €	85 703 €	- €	- €
Dettes fiscales et sociales	62 389 €	62 389 €	- €	- €
Autres dettes	9 689 €	9 689 €	- €	- €
Total	**334 611 €**	**334 611 €**	**- €**	**- €**

2.2.4 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	montant fin d'exercice
Fournisseurs	Divers	76 248 €
Factures non parvenues	Divers	9 455 €
Total		**85 703 €**

2.2.5 - Informations à caractère fiscal

L'association est fiscalisée sur l'ensemble de son activité.
L'association est soumise aux impôts commerciaux et à la taxe sur les salaires.

2.2.6 - Produits constatés d'avance

	Somme initiale	dépenses réalisées	PCA
Conseil Régional Hauts-de-France Aide à l'emploi poste chargé de producti	28 000 €	6 667 €	21 333 €
Total			**21 333 €**

3 - Informations relatives au compte de résultat

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

3.1 - Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Chiffres d'affaires (ventes de billets, prestations de services, ...)	121 271 €
Subventions	1 045 757 €
Autres produits de gestion courante	18 982 €
Total	**1 186 010 €**

3.2 - Ventilation de l'effectif (ETP) au 31/12/19

Catégories	nombre de salariés au 31/12
CDI	
Cadres	5,00
Agents de maitrise	2,00
Employée	0,22
Contrats spécifiques	
Contrat qualification	0,33
Total	**7,55**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

4 - Autres informations

4.1 - Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevé à 107066 € brut en 2019.

4.2. - Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition....)

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite de locaux :

Lieux	Valorisation
Mise à disposition annuelle et gestion des fluides par la ville de Château-Thierry au 53 rue Paul Doucet	
Bureaux : 284 m2	8 804 €
Grande salle U1 : 1050 m2	32 550 €
Studios U1 : 502 m2	15 562 €
Appartement : 80 m2	2 480 €
Mise à disposition temporaire :	
Le Silo - mise à disposition par la Ville de Château-Thierry	non valorisé
Espace culturel de Brasles - mise à disposition par la CARCT	non valorisé
Salle Estruch - mise à disposition par le Lycée Jean de la Fontaine à Château-Thierry	non valorisé
La Biscuiterie à Château Thierry - mise à disposition par l'association La Biscuiterie	non valorisé
Salle des fêtes - mise à disposition par la Ville de Fère en Tardenois	non valorisé

L'association a recours à des bénévoles pour le bon déroulement du festival "C'est comme ça !"

4.3 - Engagements hors bilan

4.3.1 - Contrat de location

	Montant restant à devoir au 31/12/19	Périodicité	Nombre de loyers restants
Location d'un copieur depuis le 20/07/16 expiration au 20/01/2022	4 080 €	trimestre	8
Location véhicule Scénic depuis le 30/05/2017 - expiration au 01/07/2020	3 267 €	mensuel	6
Location véhicule Auris depuis le 11/01/ expiration au 25/01/2019	9 742 €	mensuel	24

4.4 - Honoraires du Commissaire aux comptes

Au titre de sa mission pour l'exercice 2019, les honoraires du Commissaire aux comptes s'élévent à 2 934 € HT.

4.5 - Engagement donné

La provision d'indemnités de départ en retraite représente un montant de 7 941 €
Cet engagement a été calculé en prenant en compte les seuls salariés présents au 31/12/19 et agés à cette date de plus de 50 ans.
Le calcul été effectué sur la base de la convention collective et représente le montant des indemnités qui serait à verser au départ en retraite prévu à 62 ans de ces personnes sur la base du salaire brut de décembre 2019 sans tenir compte d'un taux d'actualisation.
Cet engagement n'a pas été calculé sur une base statistique.

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.